

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2285

12 octobre 2007

SOMMAIRE

Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.h. & Co K.G.	109674	Harmonie S.A.	109674
Albatros Performance	109661	Harmonie S.A.	109675
Albatros Performance	109680	HC Holdings S.à.r.l.	109636
Altec Continental Operations	109663	Immibel S.A.	109676
Anquith Holding S.A.	109662	Imprimerie Fernand QUINTUS	109680
Association Luxembourgeoise des Avocats Pénalistes A.s.b.l.	109658	Imprimerie Fernand QUINTUS	109651
Calcul S.A.	109634	International Wine Corporation S.à r.l. .	109678
Carometal International	109634	JPMorgan Investment Strategies Funds .	109670
Cityhall S.A.	109658	La Caravelle	109636
Cityhall S.A.	109658	Laccolith S.A.	109677
Cityhall S.A.	109658	Latin American Division S.A.	109679
Clean Energy S.A.	109663	Margit International S.A.	109674
Covansys Luxembourg S.A.	109634	Mark IV Luxembourg S.à r.l.	109677
CPI Atlantis Property Trader S.à r.l.	109652	MCMS S.A.	109680
DDM Luxembourg S.A.	109651	Mori Holding	109679
Elchanan S.A.	109643	Nelia Investments S.à r.l.	109678
Eurorating Holding S.A.	109671	Nexum	109662
FNP Invest sa	109651	Nord Europe Patrimonium	109673
Friob - Nilles S.à r.l.	109651	RD-Immo S.à r.l.	109634
Gabra S.A.	109675	Samsa Film S.à.r.l.	109669
GE Fanuc Automation CNC Europe S.A.	109673	Sirio Rail S.A.	109662
Glendale Sàrl	109675	Société Générale Patrimoniale S.A.	109679
Global Alternative Investment Fund Management Company S.A.	109669	Special Products Corporation Sàrl	109676
Goldstone S.à r.l.	109635	Sweet & Cool s.à.r.l.	109643
Goldstone S.à r.l.	109635	Sweet & Cool s.à.r.l.	109643
Green Cove Capital Management S.à r.l.	109671	Takeoff Luxco 2 S. à r.l.	109677
Grinlux Holding S.A.	109635	Torrus Funds	109678
Grinlux Holding S.A.	109636	Trifi S.à r.l.	109635
Harmonie S.A.	109670	Vence S.A.	109661
		Virtec Sàrl	109676
		White Rock S.à r.l.	109671
		Xena Trust S.A.	109669

RD-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 57, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007108598/7564/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03370. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Covansys Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 54.995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007108610/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07829. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Carometal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 58.
R.C.S. Luxembourg B 54.394.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Derenbach, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007108611/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07827. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Calcul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 32.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007108612/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07824. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Goldstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.170.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007108613/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07822. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Goldstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 62.170.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.
FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007108616/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07813. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.
Pour GRINLUX HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007108622/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02304. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Trifi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007108595/7241/11.

(070123128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour GRINLUX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007108623/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02292. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

La Caravelle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 28.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108624/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05670. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

HC Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.462.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HUTTON COLLINS CAPITAL PARTNERS II LP, a limited partnership established under the laws of the United Kingdom, having its office at Pall Mall, 50, London SW1Y 5JH, United Kingdom,

here represented by Mrs Candida Gillespie, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to enact as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed.

Art. 1. Name and duration. There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of HC HOLDINGS S.à.r.l. (the Company).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations or any other financial interest in any enterprise in any form whatsoever, and the financing, administration, management, control and development thereof.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company

has a direct or indirect participation or interest and to group companies, any assistance, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which directly or indirectly favours the realisation of its objects. The Company shall be considered as a Société de Participations Financières (SOPARFI).

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (€ 25.-) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of a plurality of managers, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The majority of the members of the board of managers shall always be resident in Luxembourg. The managers are appointed, and may be revoked and replaced at any time ad nutum, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy, provided that a manager who is not resident in the UK for tax purposes may not

appoint a person who is resident in the UK for tax purposes as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

In case of urgency only, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes. No minutes of meetings of the Board of Managers may be prepared in the UK.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Art. 13. Financial year. The Company's accounting year begins on January first of each year and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 14. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 15. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Art. 16. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 17. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Art. 18. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 256 (2) of the Law does not apply.

Art. 19. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

All shares have been subscribed as follows:

	Shares
HUTTON COLLINS CAPITAL PARTNERS II LP	500
Total	500

All shares have been fully subscribed and paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provisions

By way of derogation to article 13 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed until 31 December 2007.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder appoints as managers of the Company:

- Mr Dominic James Barbour, Finance Director, having his professional address in Kingsbury House, 15-17 King Street, London SW1Y 6QU, United Kingdom;
- Mr Doeke van der Molen, manager, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Mrs Séverine Canova, lawyer, having its professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. The registered office is established at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HUTTON COLLINS CAPITAL PARTNERS II LP, un limited partnership constitué selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège à Pall Mall, 50, Londres SW1Y 5JH, Royaume-Uni;

ici représenté par Candida Gillespie, employée privée, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu de laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (ci-après les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom et durée. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HC HOLDINGS S.à.r.l. (ci-après la Société).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et de tout intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que le financement, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ceux-ci.

La Société pourra utiliser ses fonds pour créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt financier direct ou indirect et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris, mais non limité à de l'assistance dans la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties et octroyer des sûretés en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme Société de Participations Financières (SOPARFI).

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 4. Capital. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, que suite à l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 8. Gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés. La majorité des membres du conseil de gérance doivent toujours résider au Luxembourg. Les gérants peuvent être nommés, révoqués ou remplacés à tout moment et ad nutum par une décision adoptée par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil de gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans les cas d'urgence, une convocation écrite à toutes les réunions du conseil de gérance sera donnée à tous les gérants, par lettre, télégramme, télécopie ou télex, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure de ladite réunion.

Les gérants peuvent renoncer à la convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été dûment informés sur l'ordre du jour de la réunion. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et un endroit prévus lors d'une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance. Les réunions seront tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation, sauf que toutes les réunions doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié, sauf qu'un gérant qui n'est pas un résident fiscal du Royaume-Uni ne peut pas nommer comme mandataire un gérant qui est résident fiscal du Royaume-Uni. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion. Les gérants peuvent voter par voie téléphonique, en confirmant ce vote par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer uniquement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix exprimées.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

En cas d'urgence seulement, les résolutions signées par tous les gérants sont valablement adoptées et engagent la Société dans la même manière que les résolutions prises à une réunion de conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Les décisions du conseil de gérance seront documentées dans un procès-verbal. Aucun procès-verbal du conseil de gérance ne sera préparé au Royaume-Uni.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérants unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant modification des Statuts ou dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 15. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Art. 16. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 17. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par l'article 256 (2) de la Loi n'est pas applicable.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

	Parts sociales
HUTTON COLLINS CAPITAL PARTNERS II LP:	500
Total	500

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 13 des présents statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2007.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique désigne comme gérants de la Société:

- M. Dominic James Barbour, Directeur Financier, ayant son adresse professionnelle à Kingsbury House, 15-17 King Street, Londres SW1Y 6QU, Royaume-Uni;

- M. Doeke van der Molen, gérant, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mme Severine Canova, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gillespie, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. Relation: LAC/2007/20355. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007109244/242/351.

(070124866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Sweet & Cool s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108633/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05661C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Sweet & Cool s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108634/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05658. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Elchanan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.449.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a company incorporated under the Laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 37.974 and with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, here represented by two attorney in fact.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), which is hereby incorporated.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. An «individual public limited company» (société anonyme unipersonnelle), (hereinafter the «Company») is hereby established by the sole owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future. The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended by the law of August 25, 2006 relating to the «société anonyme unipersonnelle» as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of ELCHANAN S.A.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the sole director or as the case may be, of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

C. Management

Art. 8. The Company will be administered by a sole director or, as the case may be, by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The sole director or the directors will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders' meeting, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. The directors are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 9. As the case may be, the board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions will be validly taken by the unanimity of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 10. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 11. The sole director or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the sole director or of the board of directors.

Art. 12. The sole director or, as the case may be, the board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole director or, as the case may be, by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 14. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

D. Decisions of the sole shareholder and meeting of shareholders

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders and his decisions shall be registered in the Company's minutes.

In case of more shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders and has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first day of June at 2.00 p.m. of each year. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. The sole director or as the case may be the board of directors may convene the sole shareholder or in case of plurality, the shareholders to other general meetings. In case of plurality of the shareholders, such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December every year.

The sole director or the board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the sole director or of the board of directors, the general meeting of shareholder(s) determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the sole director or the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The sole director or the board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The three thousand and one hundred shares have been subscribed as follows:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed 310 shares.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

The First Annual General Meeting shall be held in 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred (2,500.- EUR) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to set at one the number of directors and further resolves:

1. To appoint as sole director of the Company:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 37.974 and with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having as permanent representative Mr Doeke Van Der Molen, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The mandate of the sole director or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

C.A.S. SERVICES S.A., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 68.168 and with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société de droit Luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ici représentée par deux fondés de pouvoir

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme unipersonnelle (ci après la «Société») est établie par le seul détenteur des actions créés ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 relatif à la société anonyme unipersonnelle, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ELCHANAN S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution de l'administrateur ou le cas échéant, du conseil d'administration. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions, d'une valeur de cent euro (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un administrateur unique ou le cas échéant par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires.

Le ou les administrateurs seront élus par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires ainsi que les conseils d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à cette réunion.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra de décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la totalité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

Art. 12. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou le cas échéant par l'assemblée des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le premier jour du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. L'associé unique ou le conseil d'administration peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans de l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. L'administrateur unique ou le conseil détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les trois mille cent actions de la Société ont été souscrites comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prénommée, 310 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique décide de fixer à un le nombre des administrateurs et décide en outre:

1. De nommer en tant qu'administrateur unique de la Société:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Doeke Van Der Molen, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

C.A.S. SERVICES S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168 et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2364 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: P. Lefering, F. Geimer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, LAC/2007/24546. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109236/5770/408.

(070124675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

FNP Invest sa, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone artisanale et commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 60.772.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Brouet.

Référence de publication: 2007108638/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04326. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Friob - Nilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 12.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Brouet.

Référence de publication: 2007108639/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04324. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Imprimerie Fernand QUINTUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 122, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108628/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05646. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070123683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

DDM Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 36.612.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007108609/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03137. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

CPI Atlantis Property Trader S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.453.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, here represented by Ms Frédérique Davister residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 17th, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad:

- the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

- and the entering into property trading transactions, i.e. the acquisition of real estate properties with a view to reselling these, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties;

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of August of each year and ends on the last day of July of the following year.

Art. 20. Each year on the last day of July, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one hundred (100) shares have been subscribed by CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S. à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of July 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S. à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at, L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Luxembourg R.C.S. B 37.974;
 - Michael Astarita, born in New York (New York-USA) on 19 August 1961, with a professional address at 731 Lexington Avenue, 22nd Floor, New York NY 10022, United States;
 - Neil Hasson, born in London (United Kingdom), on 12 June 1965 with a professional address at Ground Floor, Stirling Square 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD (United Kingdom).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, pas encore enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représenté par Mlle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 août 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,

- et l'activité de marchands de biens, c'est-à-dire l'acquisition en vue de leur revente, de biens immobiliers, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois d'août et se termine le dernier jour du mois de juillet de l'année suivante.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de juillet, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S. à r.l., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de juillet 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et aussitôt, CPI ATLANTIS PROPERTY TRADER TopCo S. à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C. Luxembourg B 37.974;
 - Michael Astarita, né à New York (New York-USA), le 19 août 1961, ayant son adresse professionnelle au 731 Lexington Avenue, 22^{ème} étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
 - Neil Hasson, né à Londres (Angleterre) le 12 juin 1965, ayant son adresse professionnelle au Ground Floor, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, LAC/2007/23836. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109232/5770/330.

(070124681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104327/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04914. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104343/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04913. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cityhall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104346/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04878. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Association Luxembourgeoise des Avocats Pénalistes A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 7.377.

STATUTS

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs:

1) Maître Roland Michel, avocat à la Cour, demeurant à L-1018 Luxembourg, 49, avenue de la Gare, de nationalité luxembourgeoise;

2) Maître Henri Frank, avocat à la Cour, demeurant à L-2670 Luxembourg, 33, boulevard de Verdun, de nationalité luxembourgeoise;

3) Maître Jean-Jacques Schonckert, demeurant à L-2016 Luxembourg, 15, rue Philippe II, de nationalité luxembourgeoise;

4) Maître Rosario Grasso, avocat à la Cour, demeurant à L-2015 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer, de nationalité italienne;

5) Maître Ferdinand Burg, avocat à la Cour, demeurant à L-2010 Luxembourg, 74, Grand Rue, de nationalité luxembourgeoise;

6) Maître Philippe Penning, avocat à la Cour, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, de nationalité luxembourgeoise;

7) Maître Philippe Stroesser, avocat à la Cour, demeurant à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, de nationalité française;

8) Maître Claudia Monti, avocat à la Cour, demeurant à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer, de nationalité luxembourgeoise;

9) Maître Daniel Baulisch, avocat à la Cour, demeurant à L-9225 Diekirch, 9, rue de l'Eau, de nationalité luxembourgeoise;

et tous ceux qui deviendront membre par la suite, il y été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Préambule

Le respect des droits de la défense constitue un des piliers de tout Etat de droit et la garantie de la sauvegarde des Droits de l'Homme.

I. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'association sans but lucratif prend la dénomination ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES AVOCATS PENALISTES A.s.b.l. (ci-après «l'association»).

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Luxembourg-Ville. L'adresse est fixée par décision du conseil d'administration.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir dans toutes procédures pénales:

- le respect des droits de la défense,
- le principe de la présomption d'innocence,
- l'indépendance de l'avocat, et
- le procès équitable garantissant l'égalité des armes entre l'accusation et la défense.

Afin d'atteindre ce but, elle entend améliorer le statut de l'avocat de la défense de même que les droits du justiciable, entre autres par:

- l'analyse critique de la justice pénale,
 - l'élaboration de propositions concrètes pour une meilleure mise en oeuvre des textes régissant la matière,
 - la proposition de modifications de textes, voire de nouveaux textes,
 - le contact régulier avec les autres intervenants de la procédure pénale,
 - l'organisation de conférences et de débats,
 - des publications en matière de droit pénal et de procédure pénale, et
 - la concertation au niveau international avec d'autres associations d'avocats pénalistes poursuivant un objet similaire.
- Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

II. Admission, Démission, Exclusion

Art. 5. Le nombre de membres de l'association est illimité. Il ne peut toutefois être inférieur à cinq.

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur.

Peut devenir membre effectif de l'association tout avocat inscrit sur le tableau des barreaux de Luxembourg et de Diekirch admis par le conseil d'administration.

Peut devenir membre d'honneur de l'association toute personne admise par le conseil d'administration qui manifeste la volonté déterminée d'observer les statuts de l'association.

Art. 7. Tout membre qui compromet les intérêts et la réputation de l'association ou qui se rend coupable de manquement grave à son objet pourra être exclu de l'association.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que dans les cas prévus par les présents statuts, et par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

La qualité de membre se perd également par la démission volontaire ou en cas de non-paiement de la cotisation depuis plus de deux ans.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social.

Art. 8. Le montant des cotisations annuelles payables par les membres effectifs est fixé annuellement par l'assemblée générale. Le montant ne peut être supérieur à 1.000,- EUR (mille euros). Il n'est pas réclamé de cotisation aux membres d'honneur.

III. Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale se compose de l'ensemble des membres.

Il est tenu au moins une assemblée générale ordinaire chaque année, laquelle aura lieu au plus tard le 30 avril.

Elle se réunit sur convocation du conseil d'administration ou sur demande écrite d'un cinquième des membres effectifs.

Les convocations doivent être adressés par écrit à tous les membres au moins dix jours à l'avance et doivent indiquer l'ordre du jour.

Les candidats au poste d'administrateur doivent faire parvenir leur candidature écrite au conseil d'administration au moins trois jours avant l'assemblée générale.

Toute proposition signée d'un nombre de membres effectifs égaux au vingtième de la dernière liste annuelle des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 10. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote à l'assemblée générale. Ils peuvent s'y faire représenter par une procuration écrite. Aucun membre effectif ne peut représenter plus de deux autres membres effectifs.

A défaut de dispositions légales ou statutaires contraires, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Art. 11. Le procès-verbal de l'assemblée générale est requis pour toute modification des statuts, la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation des budgets et comptes sociaux, la fixation du montant des cotisations, l'exclusion des membres, la dissolution de l'association.

Art. 12. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions légales. Toute modification sera publiée au Mémorial.

Art. 13. Le compte-rendu de l'assemblée générale est consigné dans un registre spécifique tenu au siège de l'association. Les membres et les tiers peuvent en prendre inspection au siège sur demande écrite à adresser au conseil d'administration.

IV. Conseil d'Administration

Art. 14. Le nombre d'administrateurs ne peut être inférieur à trois. Le nombre maximum d'administrateurs sera de onze.

Le conseil d'administration désigne en son sein parmi les personnes nommées par l'assemblée générale un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

En cas de vacance de poste, le conseil d'administration peut coopter un membre en remplacement du poste vacant. Le membre coopté doit être confirmé à la prochaine assemblée générale et finira le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. Le mandat d'administrateur est renouvelable indéfiniment.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du président ou si un cinquième des administrateurs le demande. Il ne peut valablement statuer que si la majorité des administrateurs est présente.

Le président du conseil d'administration préside les réunions. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par le vice-président. En cas d'empêchement du vice-président, ces fonctions sont assumées par l'avocat à la Cour le plus ancien en rang.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents. En cas d'égalité de voix, la voix du membre présidant sera prépondérante.

Toutes les résolutions prises par le conseil d'administration sont consignées par le secrétaire dans un registre.

Art. 16. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour pouvoir réaliser l'objet social, ainsi que pour organiser l'activité, la gestion administrative et financière de l'association.

La signature du président ou de son vice-président engage l'association à l'égard des tiers.

Art. 17. Le conseil d'administration peut se faire assister, sous sa responsabilité et dans le cadre de ses compétences, par des groupes de travail permanents ou ad hoc, composés de membres ou de non-membres.

V. Exercice social, Comptes sociaux, Recettes, Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 18. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Le conseil d'administration présentera à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé.

La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être fait par un commissaire aux comptes, membre ou non, élus à cet effet par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

Ces comptes annuels seront approuvés par les membres effectifs au cours de l'assemblée générale ordinaire en présence d'un rapport du commissaire aux comptes.

Art. 20. Les frais relatifs au fonctionnement de l'association seront notamment couverts par les cotisations annuelles, les recettes d'exploitation, les recettes de manifestations organisées par l'association, les contributions, dons et subsides accordés à l'association.

Art. 21. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale décidera de la destination des biens et des modalités de liquidation.

VI. Divers

Art. 22. Le conseil d'administration pourra élaborer un règlement intérieur lequel déterminera les conditions nécessaires à la bonne marche de l'association.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas explicitement prévu par les présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, tel que modifiée.

VII. Dispositions transitoires

Art. 24. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'association et se terminera le 31 décembre 2008.

Signé: R. Michel, H. Frank, J.-J. Schonckert, R. Grasso, F. Burg, P. Penning, P. Stroesser, C. Monti, D. Baulisch.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007109225/1089/140.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00034. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Vence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.703.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 19 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus

aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour VENCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109385/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07836. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.043.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 9 juillet 2007

En date du 9 juillet 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Messieurs Bruno Gaussen, Hans-Wilem Van Tyull Van Serooskerken, Pierre Delandmeter, Michael John Coomber, Paul de Pourtales, Marc Bailey, Nicholas Stephens en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.

- De renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour ALBATROS PERFORMANCE
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109422/584/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Anquith Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANQUITH HOLDING S.A.
F.-M. Lanners / S. Krancenblum
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007109396/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04289. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Sirio Rail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.631.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 15 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egekomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.
Pour SIRIO RAIL S.A.
Signature

Référence de publication: 2007109395/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Nexum, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 108.369.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires (l'Assemblée)
tenue le 26 juin 2007 à 10.00 heures au siège social de la société*

- L'Assemblée a approuvé la nomination de Monsieur Jari Pulkkinen, L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal, comme administrateur-délégué.
- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Harald Kjessler, S-10391 Stockholm, Berzelli Park, 9 comme administrateur et président de la société.
- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Björkmo comme d'Administrateur de la société.
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ont été élus en qualité de «Réviseur d'Entreprises agréé», 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, pour l'année comptable commençant le 1^{er} janvier 2007.

Pour NEXUM
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)
L. Beelen

Référence de publication: 2007109446/1177/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Clean Energy S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.294.

—
*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2007*

Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé Directeur Général de la société avec pouvoir de signature individuelle et tout pouvoir dans la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

CLEAN ENERGY S.A.

R. Donati

Administrateur

Référence de publication: 2007109447/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05356. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Altec Continental Operations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 131.448.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

ALTEC WORLDWIDE OPERATIONS LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, USA 19901, registered with the Delaware Secretary of State under number 4073366, here represented by Ms. Caroline Streiff, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 29 June 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company (including up and cross-stream transactions).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of ALTEC CONTINENTAL OPERATIONS.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 14. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 16. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by ALTEC WORLDWIDE OPERATIONS LLC, prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. ALTEC INC., a company governed by the laws of Alabama, having its registered office at 1819, 5th Avenue North, Suite 1100, Birmingham, Alabama, USA 35203, registered with the Alabama Secretary of State under the Federal Employer Identification Number 20-4582872, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTEC WORLDWIDE OPERATIONS LLC, une limited liability company régie selon les lois du Delaware et ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 4073366, ici représentée par Caroline Streiff, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 29 juin 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société (y compris pour des transactions en amont ou croisées).

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de ALTEC CONTINENTAL OPERATIONS.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de (i) la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Art.16 Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire

F. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par ALTEC WORLDWIDE OPERATIONS LLC, préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-un décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. ALTEC INC., une société régie selon les lois de l'Alabama, et ayant son siège social au 1819, 5th North Avenue, Suite 1100, Birmingham, Alabama, Etats-Unis 35203, immatriculée au Alabama Secretary of State sous le Federal Employer Identification Number 20-4582872, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Streiff, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, LAC/2007/24549. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007109237/5770/305.

(070124674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Global Alternative Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.476.

—
- Monsieur André Schmit réside dorénavant au:

11, rue Aldringen L-1118 Luxembourg en lieu et place de:

43, boulevard Royal L-2955 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109455/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07444. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Samsa Film S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.477.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109456/2925/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02716. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Xena Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.834.

—
Extraits des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 4 mai 1998

Les mandats d'administrateurs de Mesdames Anne Martens et Ginette Dousseau et de Monsieur Fred Molitor étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de les reconduire pour un nouveau terme de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes d'EUROFIDUCIAIRE S.A. étant arrivé à échéance, l'Assemblée décide de le reconduire pour un nouveau terme de six ans.

Les mandats des administrateurs et de commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007109462/575/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02285. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2007.

JPMorgan Investment Strategies Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 63.762.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juillet 2007

Composition du Conseil d'Administration:

- Monsieur James B. Broderick a démissionné en date du 8 juin 2007 de sa fonction d'Administrateur.

- Confirmation de l'élection de Madame Andrea L. Hazen (résidant professionnellement à 20 Finsbury Street, London EC2Y 9AQ Grande-Bretagne), en date du 27 juillet 2007, co-optée le 8 juin 2007 par le Conseil d'Administrateur en remplacement de Monsieur James B. Broderick, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2008.

- Il a aussi été décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Jean Fuchs, Monsieur Alain Feis, Monsieur Berndt May et Madame Andrea L. Hazen en date du 27 juillet 2007, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 mars 2008.

Au 27 juillet 2007, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Alain Feis
- M. Jean Fuchs
- M. Berndt May
- Mme Andrea L. Hazen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

JPMorgan INVESTMENT STRATEGIES FUNDS
JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l.
Agent domiciliataire
A. d'Alimonte

Référence de publication: 2007109519/13/31.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06759. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Harmonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.235.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 15 avril 1999, dernière modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 10 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1577 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HARMONIE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109521/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03357. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Green Cove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.236.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.027.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 2 août 2007

L'associé unique de GREEN COVE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, né le 31 mars 1964 à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérante de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

M. Torbick

Gérant et mandataire

Référence de publication: 2007109522/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

White Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.866.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 30 août 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 30 août 2007, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125,- Euros chacune, à la société OPUS PROPERTY MANAGEMENT AG, Goethestrasse 61, CH 9008 St Gallen, Suisse.

Luxembourg, le 31 août 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109523/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Eurorating Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 83.638.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 27 août 2007 au siège social de la société EURORATING HOLDING S.A., il résulte que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Première résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur-délégué.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée révoque M. Alain S. Garros né le 23 décembre 1940, domiciliée 45, rue Siggy Vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée 4, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 51.094, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée révoque la société G.T. IMMOBILIER S.A. domiciliée 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, RC B 64.135, du poste d'administrateur.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée nomme la société EDENOR SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 65.228 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 4-6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur-délégué.

Le mandat d'administrateur-délégué de la société EDENOR SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme la société EDENOR SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 65.228 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 4-6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société EDENOR SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Septième résolution

L'Assemblée nomme la société Luxembourg TELECOM SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 67.351 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société Luxembourg TELECOM SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Huitième résolution

L'Assemblée nomme la société HOLFIN WORLDWIDE SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 127.204 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste d'administrateur.

Le mandat d'administrateur de la société HOLFIN WORLDWIDE SA prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Neuvième résolution

L'Assemblée révoque la société GRAHAM TURNER S.A. domiciliée à Tortola - British Virgin Islands, (BVI), Akara Building 24 De Castro Street, Wickams Cay I, Road Town, enregistrée au Registre de Commerce de British Virgin Islands sous le numéro IBC 319166, du poste de commissaire aux comptes. La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Dixième résolution

L'Assemblée nomme la société FEGON INTERNATIONAL SA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro RC B 72287 domiciliée à Luxembourg (L-1466) 6, rue Jean Engling, au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2012 qui statuera sur les comptes de l'année 2011.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire, Le Mandataire

Référence de publication: 2007109517/2741/72.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01637. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

GE Fanuc Automation CNC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109512/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04919. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2007

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Eric Charpentier, Président

(résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt)

Jérôme Carbonnelle

(résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt)

Patrick de Braquilanges

(résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt)

Christian Desbois

(résidant professionnellement à F-75008 Paris, 173, boulevard Haussmann)

Bernard de Thomaz

(résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt)

Xavier Lepine

(résidant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt)

Réviseur d'Entreprises:

DELOITTE SA

(ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007109513/7/32.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Adam Offergeld II - Adam Offergeld Luxembourg G.m.b.h. & Co K.G., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.639.

Constituée par-devant M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1994, acte publié au Mémorial C n^o 517 du 10 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire le 9 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 13 du 5 janvier 2000, modifiée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 20 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 619 du 9 août 2001, modifiée par acte sous seing privé du 27 juillet 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 243 du 13 février 2002, modifiée par-devant M^e Alex Weber, prénommé, en date du 24 juin 2004, acte publié au Mémorial C n^o 908 du 10 septembre 2004, modifiée par-devant M^e Alex Weber, pré-nommé, en date du 13 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 342 du 16 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ADAM OFFERGELD II - ADAM OFFERGELD LUXEMBURG G.m.b.H. & Co KG
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007109535/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03374. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Harmonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.235.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 15 avril 1999, dernière modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 10 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1577 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HARMONIE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109524/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03347. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Margit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 85.354.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 16 août 2007 que:

- Monsieur Benoit Sirot, Gianluca Ninno et la société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Sont élus administrateurs de la société:

- La société LUXEMBOURG MANAGEMENT CORP - LMC CORP., ayant pour siège social East 54th Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama;

- La société LUXEMBOURG CONSULT SERVICES - LCS CORP., ayant pour siège social East 54th Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama;

- La société CONSEILS & MANAGEMENT CORP-CMC CORP, ayant pour siège social East 54th Street, Mossfon Building, Panama, Republic of Panama.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007109518/507/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03654. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Harmonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.235.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 261 du 15 avril 1999, dernière modification des statuts par-devant le même notaire, en date du 10 septembre 2002, acte publié au Mémorial C n^o 1577 du 4 novembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HARMONIE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109525/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03341. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Glendale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.735.

Extrait du contrat de cession de parts

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 27 juillet 2007,

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts ordinaires de 125,- Euros détenues dans la Société à

PRIVADO GESTE, SGPS, S.A., ayant son siège social Av. Arriaga, Edifício Marina Club, 73 - 2^o andar, Sala 212 - Funchal, Madeira, Portugal.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007109526/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Gabra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.029.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 octobre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 2319 du 12 décembre 2006

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GABRA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109527/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03367. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Special Products Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 10.

R.C.S. Luxembourg B 93.284.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109509/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00755. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Virtec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.900.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Experts comptable et fiscaux

Signatures

Référence de publication: 2007109508/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05048. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Immibel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.555.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 29 août 2007 que Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Madame Danièle Martin, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007109514/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI02943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Constituée le 14 décembre 1989 par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, acte publié au Mémorial C no 178 du 31 mai 1990, capital converti en Euro suivant avis publié au Mémorial C no 1039 du 8 juillet 2002, modifié par-devant M^e Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 10 décembre 2002, acte publié au Mémorial C no 24 du 10 janvier 2003, modifié par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 avril 2003, acte publié au Mémorial C no 564 du 23 mai 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 12 août 2003, acte publié au Mémorial C no 986 du 24 septembre 2003.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour LACCOLITH S.A.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007109490/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04511. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Takeoff Luxco 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

TAKEOFF LUXCO 2 S. à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2007109497/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04351. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 67.918.

Le bilan et l'affectation des résultats au 28 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MARK IV LUXEMBOURG S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007109499/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI03926. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Torru Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 99.048.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 août 2007

Monsieur Arif Mansuri et Monsieur Jean-Claude Wolter ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

Monsieur Xavier Parain a été élu en qualité d'Administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l ont été réélus Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TORRUS FUNDS

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / C. Vago

Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2007109531/1163/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Nelia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.889.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 août 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NELIA INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109536/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

International Wine Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.907.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 juillet 2007

1. Monsieur Robert Hovenier, la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. et la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ont démissionné de leur mandat de gérant.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée.

109679

Luxembourg, le 31 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *INTERNATIONAL WINE CORPORATION S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007109534/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03369. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Mori Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 18.635.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 juin 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour *MORI HOLDING*
G. Birchen
Administrateur

Référence de publication: 2007109533/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03364. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

**Latin American Division S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Générale Patrimoniale S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 60.134.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société datée du 20 juillet 2007 que:

- M. Stewart Kam Cheong, M. Olivier Dorier et Mme Angèle Grotz ont été réélus administrateurs de la Société et CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a été réélu réviseur d'entreprise de la Société.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007109532/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08182. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070125240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

MCMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 69.033.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour MCMS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007109540/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Imprimerie Fernand QUINTUS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 122, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 18.784.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007108627/6825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05644. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070123685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Albatros Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.043.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2007

En date du 22 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la société a décidé:

- de coopter Monsieur Nicholas Stephens, 9 Devonshire Square, EC2MHP London, Grande Bretagne, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Bens, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, démissionnaire avec effet au 6 février 2007.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALBATROS PERFORMANCE

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007109421/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070124827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2007.